

6 Arrivé à la route, la suivre à gauche, traverser le ruisseau et remonter à droite le chemin qui traverse un bois puis des prairies. A un large carrefour de chemins, tourner à gauche. Avant les maisons du hameau de la Grange, remonter à droite le chemin en terre jusqu'à la route. La suivre à droite. Poursuivre sur cette petite route jusqu'au village de Négrignas.

7 Au 1er carrefour, s'engager à gauche dans le village, prendre la petite sente en face et suivre à gauche la ruelle qui contourne le village. Poursuivre jusqu'au croisement avec les RD14 et 68. Suivre la direction du bourg d'Augne. Au croisement suivant, prendre à droite la RD68, puis 100 m plus loin, s'engager à gauche sur un chemin en terre en contre-bas. Tourner à nouveau à gauche au 1er chemin et poursuivre en descendant à travers bois. A la route, tourner à droite.

8 150 m plus loin, suivre la piste forestière à droite qui longe la vallée du ruisseau d'Artigeas. Au bout de 600 m, remonter à droite à travers bois le chemin en terre. Arrivé à un large chemin en herbe, tourner à gauche puis, au croisement suivant de chemin, tourner à nouveau à gauche.

9 Arrivé à une large piste empierrée, tourner à droite et rejoindre le bourg d'Augne.



Augne est un petit village situé à 558 mètres d'altitude. La Vienne est le principal cours d'eau qui traverse la commune.



Aire de pique-nique à Négrignas

Panorama en chemin



En chemin :

- le bourg d'Augne et son église, la plus petite de la Haute-Vienne ;
- Points de vue sur la campagne environnante ;
- Panoramas sur les gorges de la Vienne ;
- Villages et bâtis traditionnels limousins, chemins creux, petit patrimoine rural (croix, fontaines, lavoir) ;
- Vous êtes sur le territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.



Ne pas jeter sur la voie publique

HEBERGEMENT / RESTAURATION

Informations et brochures disponibles
à l'office de tourisme des Portes de Vassivière
Contact : 05 55 69 27 81
et sur le site www.tourisme-hautevienne.com

POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie.
Pensez à emporter vos déchets, et à refermer les barrières derrière vous.
Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée.
Respectez la faune et la flore. Ne faites pas de feu.
Évitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.
Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leur responsabilité (VTT, ...).
Météo : 08 99 71 02 87 - Secours : 18 ou 112
SMS d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114

www.randonnee-hautevienne.com

Vous pouvez consulter et télécharger gratuitement l'itinéraire de votre choix à partir du site www.tourisme-hautevienne.com et déposer un avis concernant le circuit (problème ou suggestion) en cliquant sur l'onglet "signaler un problème sur un circuit" ou en téléphonant au 05 55 79 04 04.



Cette fiche randonnée a été conçue et financée par le Département de la Haute-Vienne dans le cadre de sa politique en faveur de la randonnée.



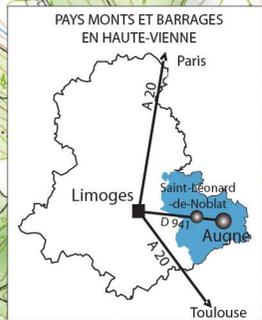
AUGNE
La boucle d'Augne
3 h 45 - 15 km

Crédit photos : Haute-Vienne Tourisme, Commune d'Augne

Tous nos chemins mènent à vous
www.randonnee-hautevienne.com



PAYS MONTS ET BARRAGES
LAC DE VASSIVIÈRE

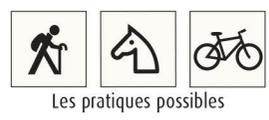


Info pratique

Accès : à 50 min de Limoges. Prendre la direction d'Eymoutiers via Feytiat et la RD979. Dans Eymoutiers, suivre à gauche la direction de Peyrat-le-Château. A la sortie de la ville, tourner à gauche et poursuivre la RD14 en direction d'Augne.

Départ : parking à l'église.

| Durée | Longueur | Balissage | Niveau | Dénivelé |
|-------|----------|-----------|-----------|----------|
| 3h45 | 15 km | jaune | difficile | 265m |



Itinéraire

- De l'église, suivre la rue et tourner à droite. Remonter en direction de la mairie. Au carrefour avec la RD68, suivre à gauche la piste empierrée qui monte. Sur le plateau, prendre à gauche le 1er chemin jusqu'au village de la Vedrenne.
- Au village, partir à droite, descendre la petite route. Arrivé à la RD68, la suivre à droite puis, au croisement avec la RD129, tourner à gauche puis de suite à droite et s'engager dans le chemin en terre qui entre dans le bois.
- Au croisement avec une piste empierrée, partir à droite, passer un petit ruisseau et poursuivre jusqu'au village de Lachaud.
- Prendre la RD14 à gauche qui descend puis remonte. En haut, suivre à droite la petite route vers la Marache. Traverser ce hameau et continuer vers celui de Masjoubert. Poursuivre sur la voie goudronnée puis sur le chemin en herbe jusqu'à Vervialle.
Vervialle signifie vallon vert.
- Prendre en face et poursuivre sur la route principale du village. Avant le virage, tourner à droite et suivre un petit chemin en terre bordé de murets en pierres sèches et de buis. Arrivé en bas, tourner à gauche et, avant le tournant, suivre à droite le chemin qui descend.
Variante : prendre la rue à gauche et descendre jusqu'à la Vienne, où l'accès à la pêche est possible. Reprendre le même chemin en remontant vers Vervialle.
Admirer dans Vervialle, un lavoir à droite et, à gauche un peu plus loin, la "maison du Juge", du XVIIIème siècle.